

pieds nécessaires à la navigation. Les mesures exactes à prendre à cet effet n'ont pas été définitivement fixées. Le Dr Hogg a demandé du temps pour étudier les moyens d'effectuer les changements journaliers et confèrera de nouveau prochainement avec les fonctionnaires des Transports à ce sujet.

*Canal Welland.*—La discussion a porté sur une méthode permettant d'obtenir 270 p.c.s. d'eau du canal Welland pour la centrale des chutes de DeCew. Il faudra pour cela fournir à une industrie privée de l'énergie électrique au lieu de la force hydraulique et détourner l'eau ainsi rendue disponible aux chutes de DeCew où elle peut être utilisée plus efficacement. La discussion a également envisagé la possibilité de mettre temporairement à votre disposition l'énergie de notre usine hydraulique du canal Welland pendant les réparations de votre centrale des chutes de DeCew.

*Point d'exportation d'énergie.*—Vous avez signalé que 40,000 C.V. d'énergie électrique pourraient être exportés de Cornwall au lieu de Niagara. Nous sommes prêts à soumettre cette proposition dans les négociations avec les Etats-Unis pour le règlement de tous les problèmes de canalisation internationale.

*Canalisation internationale.*—Vous avez laissé entendre au cours de notre conférence que vous êtes prêts à appuyer l'adoption des propositions générales soumises par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Cordell Hull, en mai 1938, concernant l'utilisation future du bassin des Grands Lacs-Saint-Laurent. Le projet de traité transmis par M. Hull envisage la construction de la canalisation de la section internationale des rapides du Saint-Laurent, la dérivation d'eau additionnelle sur les deux rives de la rivière Niagara avec ouvrages de protection juste en amont des chutes, et l'utilisation sur notre territoire, pour fins d'énergie, des eaux dérivées des bassins de Long Lac et de l'Ogoki à la tête des lacs et à Niagara. Dans les discussions de la semaine dernière il a été convenu que le projet de traité doit être étudié en détail avant de donner une réponse définitive. L'Ontario est maître de la situation et ses besoins d'énergie détermineront dans une grande mesure l'orientation des négociations futures. Si je ne me trompe, les autorités de la province d'Ontario vont examiner les besoins d'énergie de l'Ontario du point de vue du type d'aménagement à adopter dans le Saint-Laurent et de la date d'achèvement des différents stades des travaux, ainsi que l'accord de 1932 entre la province d'Ontario et le Dominion en vue de déterminer les modifications qu'il y a lieu d'y apporter. En attendant, nous continuons à étudier ici en détail les aspects techniques et financiers du projet, et nos fonctionnaires seront à votre disposition pour discuter plus longuement ces questions avec le Dr Hogg ou autres représentants de la Commission hydroélectrique.